
Défilé des 48 sections de Paris célébrant la fête en l'honneur des martyrs de la liberté, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Défilé des 48 sections de Paris célébrant la fête en l'honneur des martyrs de la liberté, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 219;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40454_t1_0219_0000_18;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

VI.

MOTION DE SERGENT RELATIVE A L'ENVOI
AUX DÉPARTEMENTS DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DE LA CONVENTION NATIONALE DU
20 BRUMAIRE (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Sergent observe que l'on a décrété l'envoi aux départements du procès-verbal de la séance du 19, où l'évêque de Paris est venu protester de son dévouement à la raison et abjurer les erreurs du fanatisme. L'on doit aussi envoyer, ajoute-t-il, le procès-verbal du décadi, où le peuple a célébré la fête de la Raison. » (Décrété.)

VII.

PÉTITION DU CITOYEN LA GRILLADE, ANCIEN
GRENADIER (3).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (4).

Un grenadier nommé La Grillade, eut un bras emporté par un boulet de canon en éteignant un pot à feu lors du siège de Gibraltar. En ce moment (*sic*) il s'écria : « Je donnerais l'autre pour que Gibraltar fût à nous. » Cette action courageuse lui valut une pension de 170 livres qui lui fut accordée par le ci-devant d'Artois. Il demande qu'elle lui soit continuée (Accordé.)

VIII.

UN MEMBRE DU COMITÉ DES PÉTITIONS ANNONCE
QU'IL Y A 400 ADRESSES INVITANT LA CON-
VENTION A RESTER A SON POSTE JUSQU'A LA
PAIX (5).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats*
et des *Décrets* (6).

Un membre du comité des pétitions annonce
à la Convention que le nombre des adresses,

(1) La motion de Sergent n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(2) *Mercur universel* [25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 240, col. 1].

(3) La pétition du citoyen La Grillade n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(4) *Mercur universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 248, col. 2].

(5) Le fait n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal des Débats et des Décrets*.

(6) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 422, p. 325).

par lesquelles la Convention est invitée à rester à son poste jusqu'à la paix, se monte à 400.

La nomenclature en sera insérée au *Bulletin*.

IX.

LES 48 SECTIONS DE PARIS ET LES SOCIÉTÉS
POPULAIRES DÉFILENT DANS LA SALLE ET
RENDENT HOMMAGE AUX MARTYRS DE LA
LIBERTÉ : MARAT, LEPELETIER, CHALIER ET
BEAUVAIS (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Une foule immense se présente et traverse l'Assemblée au milieu des plus vifs applaudissements. Ce sont les 48 sections de Paris et les Sociétés populaires qui célèbrent une fête brillante en l'honneur des martyrs de la liberté, Marat, Peletier, Chalier, Beauvais, qui tous ont péri victimes de leur patriotisme. Le peuple paie par sa reconnaissance leur sang qui n'a coulé que pour lui, et parce qu'ils étaient dévoués à ses intérêts.

On remarque dans cette marche triomphale tous les attributs chers aux amis de la liberté. Presque toutes les femmes ont des ceintures tricolores. Les hommes sont coiffés du bonnet rouge.

X.

UN MEMBRE ANNONCE QU'IL A DÉPOSÉ SUR LE
BUREAU DES PIÈCES RELATIVES A UNE CON-
SPIRATION QUI DEVAIT ÉCLATER A STRAS-
BOURG (3).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (4).

Un membre. J'ai déposé sur le bureau des pièces relatives à une grande conspiration qui devait éclater à Strasbourg, et qui a été découverte par les représentants du peuple Milhaud et Guyardin. Je demande qu'il en soit donné lecture.

On observe qu'elles ont été envoyées de suite au comité de Salut public.

Ces pièces annonçaient le projet de faire entrer dans Strasbourg un corps de 2,000 émigrés, déguisés en gardes nationaux, qui eussent cherché à s'emparer des principaux postes de la ville pour la livrer aux Prussiens.

(1) Le défilé des 48 sections de Paris n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal de Perlet*.

(2) *Journal de Perlet* [n° 419 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 364].

(3) Le dépôt de ces pièces n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal de Perlet*.

(4) *Journal de Perlet* [n° 419 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 364].